

Il drogue et viole son « amie », 3 ans ferme

vendredi 24 mars 2017 12:40

RÉGION

24/03/2017

TOURNAI

## Il drogue et viole son « amie », 3 ans ferme

**L'homme avait administré des anxiolytiques à sa victime,  
en les faisant passer pour du Dafalgan**

C. W.



PH PRETEXTE B.LIBERT

Claude Allart, un quinquagénaire tournaisien, a été condamné par le tribunal correctionnel de Tournai à trois de prison ferme, pour avoir drogué, puis abusé sexuellement d'une jeune femme en mai 2015.

Ce jeudi matin, Claude Allart, un Tournaisien de 51 ans, était jugé au tribunal correctionnel de Tournai pour un viol commis sur Jeanne (prénom d'emprunt), une connaissance, avec qui il entretenait des rapports amicaux « ambigus ». Cette dernière était familière de la maison d'accueil « L'Étape » à Tournai, dans laquelle elle séjournait régulièrement.

## Droguée et violée

La sœur de Claude Allart – également pensionnaire au foyer et amie de Jeanne – avait présenté cette dernière à son frère.

Tous deux avaient vite sympathisé.

Jeanne se rendait de temps à autre chez lui pour y faire le ménage. Par ailleurs, il leur arrivait parfois d'avoir des relations sexuelles, quand celle-ci ne refusait pas ses avances.

Ce jour de mai 2015, Claude Allart, le bras plâtré, avait fait appel à Jeanne pour l'assister en cuisine. Arrivée sur place, Jeanne se plaignit rapidement d'un mal de tête.

Son hôte lui remit alors plusieurs pilules, qu'il présenta comme étant du «Dafalgan ». Puis ce fut le trou noir.

Jeanne se réveilla le lendemain matin chez Claude Allart, étourdie.

Les deux protagonistes passèrent quelque temps ensemble avant que Jeanne décide de regagner le domicile de sa mère.

Toujours un peu assommée, celle-ci relata sa soirée de la veille, et fit part de son « trou noir » à sa mère, qui lui signala la présence de nombreux hématomes sur l'intégralité de son corps.

Une fois qu'elle a eu repris ses esprits, elle s'empressa d'aller déposer une plainte pour viol au commissariat.

## Des mœurs légères

Les analyses sanguines de la victime ont effectivement révélé des traces de drogue dans son organisme. L'homme ayant par la suite avoué lui avoir administré, à son insu, « *une dose*

*puissante d'anxiolytiques* », à la place du supposé Dafalgan.

C'est après ès qu'elle a perdu connaissance, que Claude Allart a abusé d'elle.

Bien que l'analyse ADN soit négative, le rapport médical fait état de plusieurs «*ecchymoses digitales* », notamment situées au niveau de son entrejambe.

Par ailleurs, l'examen du profil du prévenu – connu de la justice – dépeint une personne « instable », qualifiée de « *jaloux maladif* » par ses ex-compagnes, et étant « *adeptes des relations sexuelles malsaines* ».

L'homme, entendu à de multiples reprises par la police, a exposé les faits de manière confuse, et a échoué au test polygraphe.

Se basant sur ces éléments, le tribunal a suivi les réquisitions du procureur du roi, en condamnant Claude Allart à 37 mois de prison ferme.

Collé à partir de

<[http://journal.sudinfo.be/journal.php#Sudpresse/web,2017-03-24,TOURNAI|SU\\_QUOTIDIENS,2017-03-24,TOURNAI,1|4](http://journal.sudinfo.be/journal.php#Sudpresse/web,2017-03-24,TOURNAI|SU_QUOTIDIENS,2017-03-24,TOURNAI,1|4)>